



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

radars

Question écrite n° 45189

Texte de la question

M. Thierry Carcenac appelle l'attention de Mme la ministre de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales sur certains dysfonctionnements constatés au sein de la trésorerie de contrôle automatisé de Rennes pour le recouvrement des amendes relevées par les radars automatiques. De nombreux automobilistes auteurs d'excès de vitesse, qu'ils ne contestent pas, sont destinataires de lettres les avisant de la majoration de leur amende alors même qu'ils ont payé par chèque dans le temps imparti par la loi. Le délai entre la perception du chèque et l'encaissement (deux à trois mois) par la trésorerie automatisée de Rennes entraînerait une majoration de l'amende. En conséquence les personnes concernées s'interrogent sur la nécessité de payer les amendes à la trésorerie de Rennes, par lettre recommandée avec accusé de réception ce qui engendrerait des dépenses supplémentaires. Compte tenu de la multiplication des victimes d'amendes majorées, il lui demande quelles mesures elle envisage de prendre pour mettre un terme à cette situation.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Carcenac](#)

Circonscription : Tarn (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45189

Rubrique : Sécurité routière

Ministère interrogé : Intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 24 mars 2009, page 2724

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)